

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Laura BLEVIN (pouvoir donné à Richard HAAS), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Jean BELLEC), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Messieurs Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Michaël BAUDET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT),

Secrétaire Madame Angélique STEUNOU

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-37

REGULARISATION FONCIERE RUE DES ROCHETTES AVEC LES CONSORTS GUENO

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine et à la sécurité

Dans le cadre de la succession de Madame Odette MOTEL, veuve GUENO, le notaire chargé de rédiger l'attestation immobilière a interrogé la Ville au sujet de la parcelle BL n° 167 située rue des Rochettes. Cette parcelle, d'une contenance de 617 m², avait fait l'objet d'une convention de rétrocession dans le domaine communal dans le cadre du lotissement « rue de la Chesnaie », signée le 29 juin 2007.

Par courriel du 15 février dernier, M. Christian GUENO et Mme Roselyne GUENO ont donné leur accord sur la cession à la Ville de Languieux de ladite parcelle dans les conditions indiquées ci-dessous :

N° de parcelle	Surface totale	Propriétaires	Prix / conditions
BL n° 167	617 m ²	Mme Roselyne GUENO	GRATUIT

		3 place de Prague 35200 RENNES	
		M. Christian GUENO Chemin de la Plage 97128 GOYAVE (GUADELOUPE)	

Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte administratif ou notarié, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Languueux.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'approuver l'acquisition aux Consorts GUENO de la parcelle cadastrée section BL n° 167, située rue des Rochettes à titre gratuit ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7.700 €.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.